

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 9
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH), Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

OBJET : ECONOMIE – Parc d'activités de Montfray – Vente foncier à la société COLLET

M. Yves DUMOULIN, Vice-président en charge de l'Economie et de la Culture, rappelle au Conseil communautaire que la cession du lot 7c3 du Parc d'activités de Montfray a été votée le 29 avril 2021 par la délibération N°2021 C89 au profit de l'entreprise COLLET.

La cession du terrain a été négociée au prix de 50 € HT /m², soit un montant total 167 350 € HT pour une superficie du lot de 3 347 m².

Il précise que le plan de division réalisé pour le découpage du lot s'est appuyé sur les documents du cabinet de géomètre de la SERL (ancien aménageur du parc d'Activités de Montfray). Le plan de bornage du lot, réalisé postérieurement, montre un écart de 15 m² en plus, soit une surface totale de 3 362 m² au lieu des 3 347 m² indiqués initialement.

La superficie de 3 362 m² au prix de 50 € HT / m² correspond à un montant global de 168 100 € HT au lieu de 167 350 € HT. Aussi, afin de pouvoir signer la vente de ce lot avec la bonne superficie et le bon prix, il convient de délibérer à nouveau sur ce dossier.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 31/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération du 29 avril 2021 (N°2021C89) concernant la vente à la société Robert COLLET du lot 7c3 au prix de 50 € HT / m² pour une superficie de 3 347 m² et un prix global de 167 350 € HT en raison de la différence de surface entre le plan de division réalisé sur la base des plans issus de la concession et le plan de bornage réalisé par le cabinet de géomètre COSMOS ;

- ✓ **D'APPROUVER** la vente au prix de 50 € HT / m² du lot 7c3 d'une superficie de 3 362 m² pour un prix global de 168 100 € HT à la société Robert COLLET ou à toute autre entité qui s'y substituerait ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au BZA 2022 et suivants.

19 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C82-FI
Affichage :

19 AVR. 2022

A Trévoux, le 14/04/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

